

# COMMUNE DE ST MICHEL L'OBSERVATOIRE

## COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

### Séance du 19 mars 2018

Date de la convocation : 12 mars 2018

Le dix-neuf mars deux mille dix-huit , à dix-huit heures, trente le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prévu par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Pascal DEPOISSON, Maire en exercice.

Etaient présents : Tous les membres du conseil municipal en exercice à l'exception de :

- M. Alain ATTARD, absent excusé, pouvoir à M. Pascal DEPOISSON
- M. Denis GILLET, absent excusé, pouvoir à M. Eric RICHAUD
- Mme Christine BRESSAND, absente excusée, pouvoir à M. Christian MOLLET
- Mme Marie-Neiges TRABUC, absente excusée
- M. Guy BAREAU, absent excusé
- Mme Martine RODRIGUEZ, absente excusée

Secrétaire de séance : M. Christian MOLLET

La séance est ouverte à : 18 heures 35

Lecture et approbation du compte rendu de la séance du 23 janvier 2018

#### **I) VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2017 – BUDGET PRINCIPAL :**

Monsieur le Maire , fait de la présentation faite du compte administratif de l'année 2017 pour le budget principal , lequel peut se résumer ainsi :

#### **SECTION DE FONCTIONNEMENT**

Dépenses	731 491,85
Recettes	825 952,81
Excédent de fonctionnement 2017	<b><u>+ 94 460,96</u></b>

#### **SECTION D'INVESTISSEMENT**

Dépenses	745 447,56
Recettes	873 562,24
Excédent de clôture 2017	<b><u>+ 128 114,68 €</u></b>

Monsieur le Maire quitte ensuite la salle. Le conseil municipal, à bulletin secret, vote comme suit le compte administratif 2017.

7 POUR  
3 ABSTENTIONS

**II) APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2017 DU TRESORIER :**

Après s'être fait présenter le budget principal de l'exercice 2017 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

Après avoir entendu et approuvé le Compte Administratif 2017

**Considérant** que les résultats du compte de gestion du budget principal du Receveur Municipal concordent avec ceux du Compte Administratif du Maire, le conseil municipal, à main levée, vote le compte de gestion comme suit :

POUR : 12  
CONTRE : 0  
ABSTENTIONS : 0

**III) VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2017 – BUDGET EAU ET ASSAINISSEMENT :**

Monsieur le Maire présente au conseil municipal le compte administratif de l'année 2017 pour le budget Eau et Assainissement , lequel peut se résumer ainsi :

**SECTION DE FONCTIONNEMENT**

Dépenses	434 888,44
Recettes	483 764,44

Excédent de fonctionnement 20167 **+ 239 876,00**

**SECTION D'INVESTISSEMENT**

Dépenses	2 037 219,78
Recettes	645 580,64

Déficit de clôture 2017 **- 1 390 639,14**

Monsieur le Maire quitte ensuite la salle. Le conseil municipal, à bulletin secret vote le compte administratif du budget de l'Eau et Assainissement comme suit :

9 POUR  
0 CONTRE  
1 ABSTENTION

**IV) APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2017 – BUDGET EAU ET ASSAINISSEMENT :**

Après s'être fait présenter le budget Eau et Assainissement de l'exercice 2017 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

**Après** avoir entendu et approuvé le Compte Administratif 2017

**Considérant** que les résultats du compte de gestion du budget principal du Receveur Municipal concordent avec ceux du Compte Administratif du Maire, le conseil municipal vote à bulletin secret le compte de gestion 2016 du budget Eau et Assainissement de la façon suivante :

POUR : 12  
CONTRE : 0  
ABSTENTIONS : 0

**V) PRET RELAIS BUDGET EAU ET ASSAINISSEMENT :**

Monsieur le Maire propose au conseil de contracter un prêt relais d'un montant de 200 000,00 € (deux cent mille euros) sur le budget eau et assainissement en attente de la récupération du FCTVA sur les travaux de la STEP et des réseaux d'AEP et assainissement.

Deux établissements bancaires ont été contactés. Les taux d'intérêt sont à 0,70 % pour l'un et 1,04 % pour l'autre

Monsieur le Maire demande au conseil de donner son avis de principe, la décision finale pouvant être prise lors du vote du budget primitif 2018

Le vote définitif est reporté au prochain conseil municipal lorsque le conseil municipal aura des données affinées.

**VI) DEMISSION DE M. ATTARD DE SES FONCTIONS D'ADJOINT :**

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que M. Alain a souhaité démissionner de ses fonctions de 1<sup>er</sup> adjoint, tout en restant conseiller municipal, et en refusant toute indemnité.

Monsieur le Préfet par courrier du 16 mars 2018 a accepté cette démission.

Le conseil municipal prend note.

**VII) DIVERS :**

Lecture d'un courrier de madame la psychologue scolaire du secteur de Forcalquier qui remercie le conseil municipal pour l'attribution d'une participation financière à l'achat de nouveaux tests psychométriques.

La locataire du studio du dessus la mairie quitte les lieux le 31 mars 2018. L'appartement sera loué à compter du 1<sup>er</sup> avril 2018. Le prix du loyer reste inchangé.

Mme Chantal REMIKI indique que lors du conseil de classe de ce jour, l'équipe enseignante a fait une demande pour l'obtention d'une aide financière de la part de la commune pour l'organisation d'une classe découverte pour les CM1-CM2.

Le conseil municipal décide d'allouer une subvention de 2 000,00 € pour l'organisation de la classe verte.

M. le Maire indique également qu'il sera prévu sur le budget primitif 2018 les travaux d'isolation phonique d'une salle de classe. La deuxième sera programmée en 2019.

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 20 heures

